
À QUI DE DROIT

Concerne : vaccination des enfants

Madame, Monsieur,

Je me sens interpellé par le fait qu'on tente maintenant de convaincre les enfants de se faire vacciner contre le Covid. En effet, inoculer des enfants avec une substance expérimentale, encore en phase de recherche, dont la composition exacte est toujours inconnue, de même bien évidemment que ses effets à long terme, représente une décision hasardeuse et potentiellement très lourde de conséquences.

Selon la CDC américaine (centre pour le contrôle et la prévention des maladies), les cas de maladies cardiaques (myocardites et péricardites) ont augmenté d'un facteur 20 à 40 chez les garçons vaccinés de 12 à 24 ans [1].

Ces vaccins semblent de plus n'être que très peu efficaces contre le variant Delta qui a sévi jusqu'ici. En Israël, pays qui a un taux de vaccination très élevé comparé aux autres pays : 84% (de 20 à 90+ ans), on dénombre officiellement sur le mois de juillet 86% de cas Covid parmi les vaccinés [2], ce qui signifie que les vaccins sont pratiquement sans effet sur le variant Delta. Ces vaccins ne semblent pas davantage efficaces contre Omicron et contre de possibles nouveaux variants qui vont encore émerger, leur "cible" ayant par trop changé.

Il est bien évident qu'un enfant n'a pas la maturité ni les connaissances requises pour pouvoir prendre une décision aussi lourde de conséquences pour lui. Il est bien évident qu'il sera facile de le convaincre simplement en lui disant que s'il ne se vaccine pas, il pourra tuer ses grands-parents en leur transmettant le virus. En lisant les extraits a, b, c du Codex Nuremberg en fin de cette lettre, il est également évident que la vaccination des enfants telle que pratiquée actuellement ne satisfait à aucun de ces trois critères.

De plus, les enfants sont très peu concernés par le Covid-19, et d'après les dernières études, ne sont pas du tout des vecteurs importants dans le processus de transmission. Il n'y a donc guère de raison valable de vouloir les vacciner contre une maladie dont le taux de létalité est très faible, et qui le serait encore davantage si on acceptait enfin d'utiliser des médicaments efficaces comme l'ivermectine [3] + azithromycine (entre autres).

En conséquence, j'attends de vous de cesser de contribuer à ces expériences douteuses sur des enfants.

Merci de votre compréhension

EXTRAIT DU CODEX NUREMBERG (1947)

(a) Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela signifie que la personne concernée doit avoir la capacité juridique de donner son consentement ; doit être situé de manière à pouvoir exercer le libre choix, sans l'intervention d'aucun élément de force, de fraude, de tromperie, de contrainte, d'excès ou de toute autre forme ultérieure de contrainte ou de coercition ; et devrait avoir une connaissance et une compréhension suffisantes des éléments du sujet en cause pour lui permettre de prendre une décision éclairée et éclairée.

(b) Ce dernier élément exige qu'avant l'acceptation d'une décision affirmative par le sujet expérimental, il lui soit fait connaître la nature, la durée et le but de l'expérience ; la méthode et les moyens par lesquels elle doit être menée ; tous les inconvénients et dangers raisonnablement prévisibles ; et les effets sur sa santé ou sa personne qui peuvent éventuellement provenir de sa participation à l'expérience.

(c) Le devoir et la responsabilité de vérifier la qualité du consentement incombent à chaque individu qui initie, dirige ou s'engage dans l'expérience. C'est un devoir et une responsabilité personnels qui ne peuvent être délégués à autrui en toute impunité.

[1] <https://www.cdc.gov/vaccines/acip/meetings/downloads/slides-2021-08-30/03-COVID-Su-508.pdf>

[2] <https://datadashboard.health.gov.il/COVID-19/general>

et <https://data.gov.il/dataset/covid-19/resource/9b623a64-f7df-4d0c-9f57-09bd99a88880>

[3] <https://c19ivermectin.com>